



QUELLE OFFRANDE FAIRE À L'ÉGLISE À L'OCCASION D'UN MARIAGE ?

Nous sommes heureux de vous accompagner au cours de la préparation de votre mariage chrétien. Avec vous, nous faisons notre possible pour que la célébration de votre union soit belle et reste un beau souvenir.

Nos églises sont largement ouvertes à tous aux moments importants de la vie. Tous les chrétiens, occasionnels ou pratiquants, peuvent y trouver une communauté chrétienne et un prêtre pour les accueillir.

Cela entraîne pour la paroisse des frais « techniques » d'entretien et de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments dont nous avons pleinement la charge, mais aussi d'éclairage et de sonorisation, de chauffage sans oublier les impôts locaux et assurances...

LES RESSOURCES DE L'ÉGLISE

Les seules ressources de la paroisse proviennent exclusivement des quêtes du dimanche et lors des célébrations, des offrandes et des dons des chrétiens. Cela permet de boucler le budget de fonctionnement mais ne permet pas les investissements nécessaires.

COMBIEN OFFRIR ?

La prière et la célébration de votre mariage ne se vendent pas, ne s'achètent pas, ne se négocient pas. Elles sont un don de Dieu. Elles sont donc gratuites.

Cependant la générosité des chrétiens est indispensable à l'Église. Il est donc naturel que les catholiques qui demandent un service participent aux frais. Il n'y a pas de tarifs, de factures. Vous êtes invités à faire une offrande selon vos possibilités.

Il est raisonnable d'estimer que l'offrande faite à l'occasion d'une cérémonie soit en rapport avec les dépenses engagées pour cet événement.

A titre indicatif, le Diocèse de Tours propose de verser

UN CASUEL (OFFRANDE) ENTRE 180€ ET 300 € POUR UN MARIAGE
de préférence par chèque

Mais nous réaffirmons clairement qu'une question d'argent ne doit jamais être un obstacle à une demande de célébration.

« Que chacun offre selon ses moyens, et selon son cœur. »
(St Paul aux Corinthiens)

Mars 2020